

CONCERTATION SOLVEO À JOUHET**Compte-rendu de la conférence débat d'ouverture****Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20h à la salle polyvalente de Jouhet****Représentants de SOLVEO Énergie :**

- Stéphane Hengan, Directeur développement éolien
- Adeline Mancel, Responsable Éolien Agence Ouest

Intervenants de la table-ronde :

- Gisèle Jean, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de communes Vienne & Gartempe (Transition écologique, Ressources humaines, Culture), Maire de Queaux
- Aurélien Tabuteau, Maire de Plaisance, initiateur du projet EFL
- Bernard Meillet, Habitant de Jouhet
- Elodie Ribardièrre Le May, Directrice générale des services, Syndicat Énergies Vienne

Animateur : Renaud Dupuy, 2concert

Renaud Dupuy : Bonsoir, merci d'être là. Je vais passer la parole à Monsieur le Maire dans un premier temps. Nous sommes dans une réunion publique sans le contrôle du pass sanitaire mais je vous demande de respecter les gestes barrières, je me devais de vous le rappeler. Je m'appelle Renaud Dupuy de la société 2concert, nous avons en charge l'organisation de la concertation. Monsieur le Maire, vous avez la parole pour lancer la réunion.

Dominique Raban, Maire de Jouhet : Bonsoir Mesdames, Messieurs, je m'appelle Dominique Raban, maire de la commune de Jouhet. On vous a réuni pour vous présenter un projet de concertation porté par le développeur Solveo. C'est un développeur qu'on a reçu en début d'année et qui a joué le jeu à travers la signature de la charte départementale, charte également signée par l'association des maires de France de la Vienne, le département et le Syndicat Énergies Vienne. Dans cet esprit de la charte, pour faire les choses correctement, SOLVEO se propose de vous présenter l'esprit d'un projet éolien. Le but, c'est de dialoguer avec les pour et les contre, d'avoir la possibilité pour les élus de s'exprimer et pour les habitants également. Il faut que ce soit participatif et utile. Bon débat.

Renaud Dupuy : Merci Monsieur le Maire. Je vais vous présenter le programme de la réunion. Il y a 40 minutes de présentation et de table-ronde et le temps que vous voudrez pour débattre. La présentation du projet par SOLVEO, la table ronde avec nos intervenants que je remercie et que je présenterai tout à l'heure et un temps d'échange, les questions que vous avez à poser, le temps à débattre ensemble.

Pourquoi une concertation préalable ? C'est une concertation qui s'inscrit dans le cadre du Code de l'environnement mais qui est volontaire et à l'initiative du maître d'ouvrage. C'est à sa demande que la concertation est organisée. Elle s'inscrit avant le démarrage des études et avant les demandes d'autorisation. Il n'y a pas de décision de prise, il n'y a pas de projet à présenter. On est là pour débattre de l'opportunité du projet. C'est-à-dire, est-ce qu'on fait ou est-ce qu'on ne fait pas ? De débattre des premières hypothèses et de permettre au public de s'exprimer sur l'opportunité du projet. Dans ce sens, on s'inscrit bien dans le cadre du Code de l'environnement et de la Charte de l'environnement sur le droit du public de débattre et de participer sur des projets qui concernent son environnement. Tout ce qui est dit dans la réunion fera l'objet d'un compte-rendu exhaustif. Tout ce qui sera dit sera repris dans le compte-rendu. A l'issue de la concertation, le maître d'ouvrage fera un bilan. Sur la base de ce bilan, le porteur du projet et la commune décideront de poursuivre ou non le projet, sur la base des arguments qui seront avancés. On est bien dans ce cadre-là.

Il y a un périmètre de la concertation mais sachant que n'importe qui peut participer. C'est une concertation publique, une personne, une voix, un avis, qui qu'il soit. C'est la participation qui fait la voix dans le débat. Pour s'informer, il y a un dossier de concertation, ainsi qu'une synthèse ; un site internet sur lequel vous pouvez à la fois consulter les documents, les comptes rendus des réunions. Des temps d'échange : ce soir, deux ateliers de travail (sur les hypothèses techniques le 15 décembre à 18h30, sur le volet participatif le 16 décembre à 18h30), une réunion publique de synthèse qui présentera ce qui s'est dit dans la concertation et les premières pistes de réflexion du maître d'ouvrage. Sur le site de la concertation, dans la rubrique participative, vous pouvez poser des questions auxquelles maître d'ouvrage s'engage à vous répondre dans un délai raisonnable. Des registres de la concertation, une adresse mail pour contacter le maître d'ouvrage. Voilà le cadre dans lequel on s'inscrit. C'est un cadre formel qui dure plus d'un mois avec des temps spécifiques de dialogue. L'objectif, c'est de débattre de l'opportunité et des hypothèses d'implantation, en amenant des arguments, qu'ils soient pour ou qu'ils soient contre. Toute position a une place dans la concertation dans la mesure où elle sera argumentée. Maintenant, je vais demander aux représentants du projet de se présenter, et de présenter le projet par la suite. Stéphane Hengan et Adeline Mancel.

Stéphane Hengan : Bonsoir, merci d'être venus. Juste pour insister sur un point : qu'on soit très clairs, on n'a pas engagé aujourd'hui la moindre étude technique ou environnementale sur le terrain. S'il devait y avoir une instruction, cela n'interviendrait pas avant un certain temps.

Renaud Dupuy : Monsieur, on va s'entendre sur deux règles : il y a un ordre de réunion et on le respecte. Vous aurez la parole quand on vous la donnera. On reprend la présentation.

Stéphane Hengan : je suis le directeur du développement éolien au sein de SOLVEO. A l'origine on était une entreprise générale dans le domaine de l'électricité dans la région de Toulouse. C'est une société qui a été créée il y a une trentaine d'années par Thierry Mateos. C'est un groupe français, indépendant et familial, une PME. C'est le fils du créateur qui a repris aujourd'hui la présidence et qui continue les activités dans l'électricité générale. A l'initiative

de Jean-Marc Mateos, le Groupe s'est engagé en 2008 dans les énergies renouvelables avec un changement de secteur tout en conservant ses activités traditionnelles dans l'électricité qui sont dans les logements et le secteur tertiaire. A partir de 2008, on a développé une expertise dans le développement de projets renouvelables, d'abord dans le photovoltaïque (construction, exploitation). L'ambition a toujours été de faire au mieux pour que les projets soient développés avec une concertation avancée sur les territoires sur lesquels on est installés. Les premiers projets ont été fait en photovoltaïque. Première réalisation en 2011, une ferme de 4,3 MWc aux portes de Toulouse qui a la particularité d'abriter sous des toits photovoltaïques la culture de ginseng qui est une racine qui est utilisée en phytothérapie. C'est un partenariat qui a été monté avec des exploitants pour pouvoir produire du ginseng sous ces serres. Avec une particularité : il a fallu attendre 6 ans pour avoir les premières récoltes. On a continué dans le développement de projets photovoltaïques toujours sur le même principe, dans les Landes. Avec une autre ferme qui fait aussi de la production de ginseng. Ça a continué avec un partenariat avec la région Occitanie. On a équipé une quarantaine de lycées de la région en toits avec des panneaux photovoltaïques. Donc ça, ça a été la première activité du groupe dans les énergies renouvelables. Et on s'est intéressés à l'éolien vers 2014. On a commencé à faire du développement de projets sur des installations qui étaient plus grandes. On a eu la première autorisation en Hauts de France en 2016 sur un projet de 3 éoliennes. On a toujours cherché à trouver des zones réalisables. En 2019, on a eu un projet en pays de Loire de 3 éoliennes de 3 MW. En 2019, on a eu au Nord de Lyon une autorisation pour 3 éoliennes dont les travaux démarreront l'année prochaine. On a eu une autorisation dans le Centre Val de Loire pour 3 éoliennes supplémentaires. Le groupe aujourd'hui, c'est 230 collaborateurs, c'est 42 millions d'euros de chiffre d'affaires, toujours sur les activités traditionnelles, puisqu'on continue à travailler dans le domaine de l'électricité (tertiaire, logement) et puis on a cette partie développement de projets où on a aujourd'hui 200 centrales qui sont exploitées directement par le Groupe principalement en photovoltaïque. Cette année pour accompagner notre croissance, le Crédit Mutuel et une filiale de la Caisse d'épargne sont entrés dans le groupe pour nous aider à développer les activités, pour qu'on reste un groupe 100 % français et complètement indépendant. On ne cherche pas de projets qui sont de grande taille. On cherche des projets qui nous semblent acceptables, et qui soient le plus largement possible concertés. Ça peut vous sembler particulier mais aujourd'hui on est très en amont, on a absolument lancé aucune étude technique et environnementale sur le terrain.

Pourquoi on doit continuer à faire de l'éolien en France ? L'ambition de la France, c'est la neutralité carbone en 2050. C'est l'ambition que l'on partage à peu près tous, c'est essayer de s'approcher autant que faire se peut à la neutralité carbone en 2050. Si on veut arriver à ça, il faut d'abord abandonner les énergies fossiles.

Renaud Dupuy : Attendez monsieur, vous aurez votre question tout à l'heure. On va jusqu'au bout de la présentation. Après je vous donne la parole.

Stéphane Hengan : La première chose, c'est qu'on doit abandonner les énergies fossiles. Ça veut dire qu'on va électrifier au maximum les applications qu'on a aujourd'hui en termes de besoins énergétiques. Il faut ensuite réduire nos consommations énergétiques. 40 %

d'économiques quel que soit le scénario. Aujourd'hui, la consommation de la France, c'est 1600 TWh, il faudra arriver à 930. C'est-à-dire revenir à la consommation que l'on avait dans les années 60. C'est le premier prérequis que l'on soit pour ou contre les énergies renouvelables au sens large. La deuxième partie pour arriver à la neutralité carbone, c'est l'électrification de nos usages. A partir du moment où l'on s'engage sur l'électrification et que l'on veut abandonner les énergies fossiles, il reste que trois possibilités : la première que la France a décidé d'abandonner, c'est : on importe des énergies vertes de pays étrangers. C'est abandonné. Il ne reste donc aujourd'hui que 2 solutions pour produire de l'électricité. Le nucléaire et les énergies renouvelables. Ce sont les deux formes possibles. A partir de ce moment-là, la discussion c'est l'équilibre et là, il peut y avoir débat sur est-ce qu'on fait plus de nucléaire, de renouvelables... Les derniers scénarios de RTE et de l'ADEME donnent des perspectives. Si je prends le scénario de RTE (il y en a 6) qui met le plus en avant le nucléaire avec ce que l'industrie nucléaire pense être capable de réaliser ; c'est-à-dire la construction de 14 nouvelles centrales nucléaires à l'horizon 2030-2040. On part de ce principe-là. C'est ce qu'EDF pense être capable de faire dans le meilleur des cas. Si on prend ce scénario-là, on arrive de toute façon à un besoin d'énergies renouvelables, puisqu'il faudra multiplier par 7 les besoins en photovoltaïque et au moins par 3 pour ce qui est de l'éolien au niveau national. Je ne donne pas mon avis, ce sont des considérations techniques. On mettra les sources sur le site, vous pourrez lire les études¹. C'est facilement compréhensible. Je vous dis ce qui est dans les scénarios. Ensuite, ce qui appartient au politique, c'est de choisir entre les scénarios.

Renaud Dupuy : On va passer au projet, aux hypothèses, excusez-moi, du projet.

Adeline Mancel : Bonsoir, Adeline Mancel, chef de projet, responsable de l'agence ouest éolien chez SOLVÉO. Je suis là aussi ce soir pour vous présenter les premières hypothèses qu'on a envisagées. D'abord c'est de définir une zone sur laquelle on souhaiterait travailler. C'est une zone qui est d'abord définie par une distance réglementaire de 500 m par rapport aux habitations et qui permet de définir une zone sur laquelle on pourrait mener des études. Lorsque l'on parle d'hypothèses, sur cette zone définie, on a la capacité d'installer 3 à 8 éoliennes. Et je tiens à rappeler qu'un parc éolien de 3 éoliennes de 12 MW permet de produire 28 millions de KWh, soit la consommation d'à peu près 5000 foyers.

Renaud Dupuy : On est dans une concertation. On écoute, ensuite vous aurez l'occasion de donner vos arguments.

Adeline Mancel : Quand on parle des éoliennes, la puissance pourrait être de 4 à 6 MW, de 150 à 200 m en bout de pale. Là aujourd'hui ce sont des caractéristiques que je vous présente mais rien n'a été défini. Quand on parle de projet éolien, les projets éoliens sont soumis à une étude d'impact qui mène à un dossier de demande d'autorisation environnementale déposé à la préfecture. Dans ce dossier, on retrouve toutes les études de l'étude d'impact (paysagère, acoustique...). Toutes les études permettent d'aboutir à des scénarios et d'adopter le scénario le plus adapté au territoire. On étudie ensuite l'insertion sur le territoire et les mesures à mettre en œuvre. En termes de retombées, on a des retombées directes au travers des taxes

¹ Pour consulter les scénarios de RTE : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>

que le parc paiera (IFER...). Aujourd'hui, ce que l'on propose c'est que la commune soit partenaire sur ce dossier. L'objectif est de travailler ensemble sur un projet, le projet le mieux adapté. Aujourd'hui, on est en concertation préalable, si jamais l'opportunité du projet était avérée, les prochaines étapes seraient les études techniques et environnementales pour vérifier la faisabilité du projet, et déposer un dossier de demande d'autorisation. Aujourd'hui, on souhaite travailler avec la commune, et continuer le dialogue avec la commune et les habitants et de travailler en concertation sur ce projet. En étant optimiste on envisage peut-être de construire un projet en 2027, soit dans 5 à 6 ans.

Renaud Dupuy : Avant de passer la parole à la salle, je vais demander à nos 4 intervenants de donner leur avis, leur vision. Nous allons commencer avec Madame Jean, qui est 1ère Vice-Présidente de la Communauté de communes Vienne & Gartempe, de nous donner sa position et celle de la Communauté de communes, ou le regard qu'elle porte sur ce type de projets.

Gisèle Jean : Je ne vais pas être longue. Je vais vous dire où en est la Communauté de communes et sa position. Si je mets de côté la centrale nucléaire, on produit un nombre important d'énergies renouvelables puisqu'on a pas mal de projets éoliens et photovoltaïques sur le territoire et on a effectivement un nombre important de projets en devenir ou en construction et autorisés. Fort de ce constat, et surtout de la consultation dans le cadre de l'élaboration de notre PCAET, plus de 80 % des remontées étaient défavorables à la poursuite de l'éolien ; ou au moins pour les projets faits sans consultation du territoire (la Communauté de communes est juste consultée). Cette méthode voulue par l'État que chaque commune décide, c'est très bien, c'est même une force, mais à un moment donné il faut se coordonner. Donc la coordination se fait normalement à l'échelle de la Communauté de communes. Et pour l'instant à cette échelle-là, on n'a jamais réussi à promouvoir quoi que ce soit. On a tenu compte de la consultation et on a décidé d'une suspension, que l'on a appelé moratoire et qui a fait beaucoup de bruit. Suspension pendant la réalisation d'un plan paysage, plan paysage qui démarre. Et qui devrait savoir dans une large concertation, où on met des énergies renouvelables. Et quand je dis des énergies renouvelables, je parle de l'éolien, je parle aussi du photovoltaïque. Si on doit produire des énergies renouvelables, qu'on le fasse en connaissance de cause et là où on souhaite en avoir collectivement. Ce qui fait que toutes les communes sont impliquées, puisque ce qu'on souhaite d'abord et avant tout, c'est que tous les habitants puissent s'emparer de ces questions-là. C'est pour cela qu'on a demandé une suspension sur les 18 mois à venir. Évidemment, la Préfecture n'était pas d'accord puisqu'ils estimaient que cela était du ressort de l'État et que cela relevait du vœu politique. Ils ont demandé la suspension de notre décision. Cette suspension a été rejetée. Du coup, on a 18 mois devant nous, collectivement, la population, les élus, tous, pour essayer de réfléchir à où on peut implanter des éoliennes et du photovoltaïque (pour la méthanisation, il n'y a pas trop de projets). Du coup c'est très intéressant une soirée comme ça, puisque c'est ce qu'on voudrait faire partout, que tout le monde puisse s'exprimer village par village ou collectivement sur plusieurs cantons, qu'on puisse avoir un état des lieux de ce qui est faisable et pas faisable. Et je crois que ça va revenir dans le débat, il y a une zone qui est très sensible, c'est l'abbaye de Saint-Savin et la zone tampon. Ça fait partie des données du plan paysage incontournables. C'est ce que je voulais dire en préalable. On est pour une concertation de

tous, que tout le monde puisse s'exprimer pour obtenir un résultat fiable dans 18 mois pour savoir où faire des implantations.

Renaud Dupuy : Je passe maintenant la parole à Monsieur Tabuteau, qui va peut-être se présenter, pour nous donner sa position.

Aurélien Tabuteau : Déjà, félicitations à SOLVEO. C'est la première fois que je vois une réunion organisée sur ce thème-là. Je trouve que c'est intéressant. J'avais envie de parler du projet EFL que l'on a initié à Plaisance. Pour rappel, je suis élu depuis 2014. Quand je suis arrivé sur la commune, il y avait déjà deux projets éoliens qui étaient avancés et on nous a mis un troisième projet durant le dernier mandat emmené par le maire de la commune voisine. En 2019, crise des gilets jaunes, grosses difficultés avec les agriculteurs... Donc on s'est posés pour savoir ce que l'on pouvait faire pour aider nos agriculteurs, redonner du pouvoir d'achat aux habitants et en même temps accompagner la transition énergétique. Donc on a créé une SAS qui s'appelle Plaisance Green. On en a profité avec Valeco pour prendre des actions dans les sociétés de projets d'énergies renouvelables. Avec cette société on est en train de travailler sur un projet solaire innovant et on est en train de réfléchir et c'est même engagé, pour emmener une société de production d'hydrogène avec des déchets carbonés. Ça c'est en cours. L'avantage, c'est que cette société est détenue à 49 % par la commune et à 51 % par un privé, mais la commune touchera 65 % des dividendes puisque c'est un projet de territoire emmené par la commune. C'est l'intérêt des dividendes qui retomberont sur la collectivité : on a prévu (le Conseil municipal) de redonner 100 euros par an aux habitants sous forme de chèques énergie (en plus des chèques énergie distribués par l'État). J'ai bien dit par 100 euros par habitant. Il y aura des subventions dans le cadre de la transition énergétique pour changer les moyens de chauffage et on financera les nouveaux projets sur la collectivité. Voilà le projet EFL. C'est regarder ce qu'on a autour de nous et profiter de ce qui arrive. Dans les grandes villes, on monte des immeubles, ça rapporte des impôts. Dans nos petites communes, à moins d'augmenter les impôts de 50 % ou de 70 %, je ne vois pas comment demain on peut ramener demain des deniers supplémentaires.

Renaud Dupuy : On va à présent donner la parole à Bernard Meillet qui va se présenter pour ceux qui ne le connaissent pas. Et de la même façon, qu'il nous donne sa position, son regard sur cela.

Bernard Meillet : Bonsoir, Bernard Meillet, habitant à Rillé, commune de Jouhet. D'abord, je dis en préambule que je n'ai aucune ambition électoraliste, je suis là pour faire part de mon ressenti et d'autres personnes sur Rillé et sur Jouhet. J'ai été contacté par SOLVEO qui est venu me voir en novembre 2020, me disant qu'ils avaient comme projet d'installer des éoliennes. J'ai été fort surpris, car il y a deux projets qui avaient déjà été retoqués sur Jouhet et un sur Journet. Donc je dormais tranquille en me disant que c'était du passé. On a discuté pendant une heure, la personne de SOLVEO m'a demandé si j'avais bien mon permis de construire pour ma maison, ce qui m'a un peu surpris. A la suite de quoi avec d'autres personnes de Rillé, nous avons souhaité organiser une réunion à la mairie de Jouhet et je remercie Dominique Raban de nous avoir reçus à l'époque pour essayer de comprendre. Car quand on reprend le projet électoral de la liste conduite par Monsieur Raban, jamais il n'est

mention de projet éolien. Or, 6 mois après les élections, ils ont déjà signé un accord avec Enertrag pour regarder de près l'installation d'éoliennes sur la commune. Donc on a été surpris de cette démarche et on a considéré que cela ne faisait pas partie de ce mandat électoral, tout au moins les gens qui ont voté pour Monsieur Raban peuvent se poser la question. A titre de simple citoyen, pourquoi j'ai cette position contre un projet éolien à Jouhet : je ne suis pas un anti-éolien, je n'ai pas les compétences pour ça. Je suis sensible à ce projet sur la commune de Jouhet et ses alentours. Je suis là depuis une vingtaine d'années, j'ai investi, j'ai créé des emplois, j'espère en créer encore. Et ça va devenir de plus en plus compliqué avec des éoliennes. Je trouve quand même aberrant que dans une région qui a quand même un caractère très protégé où on se sent bien, où on n'a pas nos portes de maison fracturées, où on peut se promener tranquillement dans nos chemins, où la communauté de communes installe des pancartes « Gardour ». Demain, si ces panneaux nous emmènent au pied d'éoliennes, on va se demander pourquoi la communauté de communes a investi sur ses campagnes. Ce sera de l'argent qui sera perdu. En plus, les gens qui investissent dans leur habitation, s'il y a des éoliennes, il y a un préjudice : des gens qui vont avoir investi 100 dans une maison qui en vaut 80. Ils vont devoir rembourser à la même valeur un capital qui sera dévalué peut-être de 20 30 %. On pénalise ces gens-là et cela doit être pris en compte. Il n'est pas question de pénaliser des personnes sous prétexte de vouloir faire de l'éolien. On va pénaliser aussi les jeunes qui veulent trouver du boulot parce qu'on aura voulu mettre des éoliennes. Leur patrimoine va se dévaluer. Qui va prendre cela en charge ? En tant que chef d'entreprise, il y a de fortes difficultés à accueillir des gens à Montmorillon. Aujourd'hui, on leur propose des postes à Royan, à La Teste, ce genre de choses. Comment voulez-vous que je les attire sur le Montmorillonnais si demain ils ont des éoliennes même si c'est à 1 km. Ils préféreront ailleurs où ils n'ont pas cette problématique. Attirer des gens dans le Montmorillonnais, et les élus le savent bien, ce n'est pas évident. Les éoliennes n'amélioreront pas les choses. D'autre part, il y a des gens qui ont investi. Un restaurant à Saint-Savin qui a investi pour faire de la cuisine haut de gamme par exemple : vous allez pénaliser ces gens-là. Pour la commune qui supporte l'abbaye de Saint-Savin, c'est pareil. Ils vont peut-être avoir moins de touristes (je vois mal des Américains venir à Saint-Savin s'il y a des éoliennes). D'autre part, selon la presse, vous allez avoir 15 millions qui vont être investis dans le projet Robuchon avec de la restauration haut de gamme, du sauna... Les gens qui utilisent ce type de prestation, ce ne sont pas des gens qui vont apprécier de l'éolien autour d'eux. Donc c'est essentiellement pour des phénomènes comme cela que je suis contre.

Renaud Dupuy : Merci. Donc je vais demander à Madame Ribardière Le May de dire qui vous représentez et d'exposer votre point de vue de la même manière.

Élodie Ribardière Le May : Donc je suis Elodie Ribardière Le May, je représente le Syndicat Énergies Vienne qui rassemble 250 communes de la Vienne, créé il y a près d'un siècle pour électrifier le département. Son enjeu du XXème siècle c'était vraiment l'électrification rurale et la qualité des réseaux. Aujourd'hui, on ne mesure pas forcément, mais il y a 12 000 km de réseaux électriques sur le territoire du Syndicat Énergies Vienne et a peu près 80 000 poteaux électriques. Nos anciens il y a un siècle ont pris la mesure de la nécessité de répandre la fée électricité sur le département. Je ne sais pas si à l'époque il y a eu des concertations mais en tout cas ils sont parvenus à électrifier tout le département. Le défi du Syndicat Énergies Vienne

au XXIème siècle, maintenant il est autre. Il est d'abord de faire baisser les consommations d'énergie. Cela a été dit tout à l'heure, c'est un enjeu majeur. La baisse des consommations, la sobriété : la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Donc on a tous, individuellement, dans les entreprises et les collectivités, cet enjeu de la réduction des consommations. Ensuite, cela a été dit, il faut être lucides pour nos jeunes, et plusieurs jeunes sont dans la salle également. On parle de sujets de long terme. On ne parle pas de la semaine, du mois, de l'année, ni même des 5 ans, ni même du mandat, on parle des décennies à venir. Comment on fait, sans baisser notre confort de vie, pour avoir une électricité en quantité suffisante pour satisfaire nos besoins de demain dont on imagine mal qu'ils soient beaucoup plus dégradés par rapport à la situation d'aujourd'hui. Donc il y a un enjeu de comment on produit, et avec quelle méthode, quelle concertation, quel engagement citoyen, comment on peut faire les choses du mieux possible sur les territoires. Dans ce cadre-là, le Syndicat, le département, l'association des maires, ont travaillé ensemble depuis plus de deux ans, sur comment on peut faire en sorte que des projets d'énergies renouvelables, et particulièrement d'éolien (qui sont les plus sensibles puisque les plus visibles), puissent émerger là où c'est pertinent qu'ils émergent, dans de bonnes conditions et avec l'implication des élus locaux, l'avis favorable des Conseils municipaux et en tenant compte de la position des habitants. Le Rochereau, premier parc éolien de la Vienne que les élus du Syndicat Énergies Vienne ont décidé de construire dans les années 2000 et qui est sorti de terre en 2008. Mais je ne suis pas là pour parler des projets développés en propre par le Syndicat et ses entreprises mais pour parler de la méthode.

Renaud Dupuy : Vous aurez la parole mais on laisse la parole à Madame Ribardière.

Élodie Ribardière Le May : L'unique raison pour laquelle je suis là et à la demande de mon Président ; c'est parce que pour une fois qu'un développeur organise une concertation en amont où on peut échanger pour parler sérieusement de ce sujet, c'est très intéressant. Et on peut souligner que SOLVEO a accepté de signer la charte, ici présente, que vous pouvez aussi consulter sur le site internet du Syndicat. Elle a été adressée à toutes les communes et à tous les EPCI de la Vienne. C'est une charte très exigeante qui fixe le niveau d'éthique à un niveau très élevé.

Participant : Ne tombons pas dans l'angélisme.

Renaud Dupuy : Monsieur, vous aurez la parole.

Élodie Ribardière Le May : Ce que le Syndicat promeut, et ce que je porte ce soir au nom du Syndicat et des élus qui le dirigent, c'est que l'éolien concerté, c'est un éolien débattu, des réunions, des échanges, un Conseil municipal qui aura le moment venu la possibilité de donner un avis sur un projet étudié dans ses moindres détails. La réglementation est très exigeante. Dans la charte il est prévu que si le Conseil municipal donne un avis favorable juste avant le dépôt de la demande d'autorisation, le projet est déposé. Si à l'inverse, le Conseil municipal donne un avis défavorable, le développeur qui signe cette charte s'engage à suspendre et à ne pas déposer la demande d'autorisation. C'est parce que SOLVEO a signé cette charte, je trouve que cette attitude positive doit être soulignée. Au moins on a un exemple que cette

charte a produit des effets. Ensuite, l'opportunité de ce projet, à cet endroit, sur ce territoire, il faut ouvrir le débat et c'est à vous de vous exprimer.

Renaud Dupuy : Alors on va ouvrir le débat. Si vous voulez vous présenter, vous vous présentez, si vous ne le voulez pas, vous ne vous présentez pas. Monsieur ?

Participant : Bonjour à tous. Merci d'être venus aussi nombreux parce que c'est un lieu d'échange. Je m'appelle Philippe Bernard et je viens en tant que voisin à la fois pour la commune de Journet et la commune d'Antigny. Je suis propriétaire sur les deux communes, peut-être que je serai bientôt propriétaire de quelque chose à Jouhet aussi. Et je vous ai écouté, vous vous présentez comme une entreprise responsable et à l'écoute. Je suis surpris que vous veniez développer un projet à Jouhet en ayant connaissance qu'en 2017, Madame la Préfète a rejeté le projet de la Cabarette et que le Tribunal administratif de Poitiers a confirmé le rejet en 2018. Et si on regarde les arguments mis en avant par la Préfète et le Tribunal administratif, vous ne pourrez pas les surmonter. Pire, en regardant la carte de votre projet, vous aggravez les motifs de rejet, puisque vous vous rapprochez de l'abbaye de Saint Savin et de la vallée de la Gartempe protégée. Donc si vous raisonnez en bon père de famille en tant qu'entreprise familiale, un bon père de famille ne va pas mettre son argent dans un projet risqué qui peut faire perdre du capital à ses enfants. Là, vous venez à Jouhet en ayant connaissance que la justice a déjà tranché. Alors j'ai deux questions : sur quel argument factuel, objectif, vous allez vous engager pour renoncer éventuellement à l'issue de la concertation au projet ; et est-ce que dans la déontologie de SOLVEO, vous excluez toute implantation de parc éolien dans une zone Natura 2000 ?

Stéphane Hengan : Vous avez parlé de bonne gestion dans une société familiale, c'est exactement ce qu'on fait puisqu'on a engagé aucune étude. Ce que vous avez décrit c'est exactement ce qu'on cherche à faire. On a identifié une zone et ensuite on engage une concertation pour vérifier si effectivement il y a une opportunité, et est-ce qu'il y a lieu d'investir dans des études. Donc on prend en compte ces décisions passées, on regarde sur quoi elles ont été bâties, on regarde les projets passés, on regarde ce qui a été fait et comment ça été fait, on discute avec vous, et effectivement comme une société familiale, on prendra une décision qui dira, est-ce que c'est opportun, en bon père de famille, d'investir. Donc on est exactement dans le cadre que vous avez décrit.

Participant : La deuxième question sur l'implantation en zone Natura 2000 ?

Stéphane Hengan : Alors l'implantation en zone Natura 2000, je pense que vous avez une arrière-pensée. Vous savez qu'on a un projet en zone Natura 2000 qui a été développé. Il est le long de la ligne LGV.

Participant : sur ce projet, vous avez l'opposition de toutes les associations.

Renaud Dupuy : Vous ne coupez pas la parole.

Stéphane Hengan : Comment on est arrivés à ce projet en zone Natura 2000 ? On s'est dit, il y a une ligne LGV construite. On a sorti toutes les études d'impact, ça a été très long. On a lu toutes les motivations mises en avant par les associations, on a tout lu. Quelles étaient les conclusions de toutes les associations ? C'était de dire que la construction de la ligne LGV était un massacre écologique. La conclusion, de toutes les études que j'ai lues c'était un débat de savoir quel état l'emprise de ce massacre : 1 km, 2 km, ou 3 km ? On s'est mis à 300 mètres de la ligne. On s'est dit, on est dans un corridor où il y a eu un massacre écologique, sur lequel toutes les associations sont d'accord. On a fait un projet au début de 6 éoliennes, 3 d'un côté de la ligne, 3 de l'autre à 300 m de la ligne. On nous a dit 6 c'est beaucoup et on l'a réduit à 3. Et effectivement, on a été attaqué par toutes les associations. Particularité : on a été soutenus par la commune. Et on a une enquête publique favorable.

Participant : Quand on a une telle opposition, on ne dépose pas un dossier.

Renaud Dupuy : La concertation porte sur ce projet à Jouhet.

Guillaume de Russé : On va revenir à notre territoire. Guillaume de Russé, je suis le Président délégué du département. Donc c'est au titre du département que je vais parler. Je suis aussi Président de l'abbaye de Saint-Savin, et donc à ce titre, j'ai également des choses à dire. Pour le département, Mme Ribardière a évoqué pas mal de choses puisque le département, voici plus d'un an, avait lancé cette charte qui imposait aux porteurs de projets des contraintes. Inutile de vous dire que quasiment aucun porteur de projet n'a voulu signer. Et je dois reconnaître que SOLVÉO a signé cette charte et ce sont les seuls, il faut dire les choses. Cela étant, le département a constaté que si on prend la grande région Nouvelle Aquitaine, il y a une concentration d'éoliennes sur l'ex-Poitou-Charentes et quasiment rien sur l'ex-Aquitaine. Il y a des raisons objectives puisqu'il y a des bases aériennes du côté des Landes et que on se sert de ces bases aériennes, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas trop d'éoliennes sur le sud. Néanmoins il y a énormément d'éoliennes sur la Vienne, sur les Deux-Sèvres et en partie sur la Charente Maritime et sur le Limousin qui fait maintenant partie de la Nouvelle Aquitaine. Le département a décidé (à l'unanimité d'ailleurs) d'un moratoire sur les éoliennes et ce moratoire a été présenté et a été également voté dans la Communauté de communes, dans les mêmes termes. Voilà la position du département aujourd'hui. Le département considère que les énergies renouvelables ne sont pas à rejeter a priori, car il va bien falloir changer notre façon de vivre et de consommer dans les années à venir mais ça n'est pas une raison pour faire n'importe quoi et n'importe où. On a évoqué la centrale nucléaire et il est vrai que souvent, on ne tient pas compte de l'énergie, que nous, département de la Vienne, nous produisons avec la centrale nucléaire. Et enfin l'État est en train de changer sa position vis-à-vis du nucléaire puisque le Président a annoncé il y a quelques semaines que des mini-centrales nucléaires pourraient être implantées pour fournir de l'énergie complémentaire. Donc encore une fois, il est important d'avoir des panneaux photovoltaïques et je me réjouis de voir que la Communauté de communes a beaucoup travaillé sur le photovoltaïque sur d'anciennes décharges. C'était très astucieux de rentabiliser ces anciennes décharges de cette façon-là. En ce qui concerne l'éolien, il faut être particulièrement prudent sur l'implantation des éoliennes, en particulier sur le paysage. Donc il était tout à fait normal que nous demandions un moratoire pour faire un point avant de se relancer sur une nouvelle carte.

Voilà pour le département. Aujourd'hui nous voulons le calme plat en ce qui concerne les éoliennes.

Deuxième casquette, en ce qui concerne Saint-Savin. On est en train de travailler sur le renouvellement de l'agrément de l'UNESCO sur l'abbaye de Saint-Savin. On travaille sur la zone tampon autour de Saint-Savin pour protéger le site de Saint-Savin de toute pollution de quelque nature qu'elle soit, visuelle et autre. Et nous nous inquiétons car on voit que les porteurs de projet ont tendance à augmenter la hauteur des mats. J'ai vu ici que l'on parlait de 150 à 200 m. On parle maintenant de 250 m. Plus le mat est haut et plus il se voit de loin. Donc il faut qu'on fasse attention à ces questions. Je rappelle, parce que j'ai été Maire de Montmorillon, et Dieu sait si j'ai travaillé pour que l'institut Robuchon s'installe. En 2017, il y a eu une grande inquiétude car on voyait sur des montages, les éoliennes de Journet depuis la maison Dieu de Montmorillon. Et donc il faut être prudent car je me suis battu pour relancer ce projet de l'institut Robuchon à Montmorillon. Et je dois vous dire que les investisseurs ne nous feront pas de cadeau si jamais il y a une pollution visuelle depuis la maison Dieu de Montmorillon. Le dernier point que je vais évoquer, c'est la vallée de la Gartempe elle-même. C'est un joyau pour nous et pour les visiteurs. Notre Montmorillonnais ne peut se développer que par le développement du tourisme. Nous avons la chance d'avoir un paysage magnifique, d'avoir une densité de population faible, ce que recherchent les urbains aujourd'hui, et donc il faut que nous gardions cela pour développer notre économie à travers le tourisme. Cette économie sera, elle, pérenne. Je milite pour que l'on puisse faire en sorte que l'on classe la vallée de la Gartempe de façon définitive. Je vous remercie.

Renaud Dupuy : Merci. Monsieur ?

Participant : Bonjour, moi je ne suis pas sur ce territoire immédiat. Mais je suis sur le département de la Vienne et je considère que j'ai la parole pour tout ce qui concerne ce genre de projets dans le département de la Vienne. Car la CSPE sur la facture, je la paye pour financer l'éolien. A partir de ce moment-là, j'ai le droit à la parole. Je suis d'accord avec vous pour revenir sur le territoire. Vous venez d'entendre Monsieur Bernard indiquer qu'il y a eu justice sur ce territoire et sur cette affaire et je pense qu'on peut l'écouter. Je comprends qu'on puisse profiter de ligne de chemins de fer, puisqu'on écrase déjà des petits oiseaux. Mais ça reste des petits oiseaux. Là j'ai reçu un article de journal, où une délégation de plusieurs associations qui pâtissent de l'éolien, ont rencontré Monsieur Paul Delduc, conseiller énergie-environnement du Président de la République et le Directeur départemental des territoires de la région en question. Ils sont venus présenter leurs doléances. Voilà la réponse qu'ils ont reçue : que chacun des problèmes évoqués (encerclement, saturation visuelle, dégradation des paysages...) ont été entendus, et je cite, connus et reconnus par le Président de la République, que le département et la région sont en zone expérimentale pour voir jusqu'où on peut aller, et il est indiqué ensuite dans le communiqué : « l'État se désengage également des problèmes de mortalité dans les élevages ». C'est quand même curieux et les éleveurs et leurs gamins qui sont là, à se battre, sont au 36^{ème} dessous. L'avis du Maire, qui serait obligatoire, ne sera pas opposable aux promoteurs. Les décisions préfectorales sont « sans effet » car elles sont quasiment systématiquement déboutées en justice par les promoteurs. Donc il y a une collusion dans toute la filière, à partir du Ministère jusqu'ici. Alors je veux bien

qu'on parle de concertation. Mais vous avez vu ce qu'on répond au niveau du Président de la République sur la concertation ? Tout le monde s'en fout. Alors je suis d'accord pour développer les énergies renouvelables mais qu'on arrête d'en mettre partout sans concertation. Vous présentez un projet qui prouve que vous avez bien avancé la question.

Renaud Dupuy : Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole. Monsieur et après Monsieur.

Participant : Paul Lecomte, j'habite Lagrange à Jouhet. Je voulais savoir, et je suis ici en tant que voisin, et je voulais savoir pourquoi ce projet a été lancé sur Jouhet. Pourquoi SOLVEO qui est à Toulouse vient sur Jouhet ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres projets à faire du côté de Toulouse par exemple ?

Stéphane Hengan : Juste pour répondre sur le point juste avant, si on était animés de très mauvaises attentions, on avait aucune obligation de venir, on aurait fait les choses dans notre coin et on aurait étudié et déposé le dossier. On ne serait même pas allé voir ni la Mairie, ni le Syndicat. Donc si on est là, c'est qu'on n'est pas animés de mauvaises intentions. Ensuite pourquoi Jouhet ? C'est vrai qu'il y a peu d'éoliennes dans le Sud et une concentration dans le Nord. L'un de nos premiers projets est dans le sud, pour lequel on est au tribunal, dans les Landes. On est les seuls dans les Landes à être au tribunal pour un projet parce que l'armée le refuse. On n'est même pas dans une zone basse altitude, on en dans rien, en fait il faut savoir que l'armée peut s'opposer à tous les projets de manière discrétionnaire. Donc on est au tribunal pour essayer de débloquer la situation dans les Landes. On travaille sur toutes les régions, sur tous les territoires. On n'a pas ciblé Jouhet de façon particulière. On regarde des prérequis et on a un certain nombre de zones où on imagine des projets. Le constat sur la richesse de la région au niveau patrimonial, puisqu'on travaille dans un grand nombre de territoires, c'est un constat national. C'est notre pays qui est comme ça.

Renaud Dupuy : Vous aurez la parole juste après, Monsieur, s'il ne vous a pas répondu.

Stéphane Hengan : Juste pour répondre. S'il devait y avoir des éléments factuels, on appliquerait un algorithme et on ne vous demanderait pas votre avis. Donc il y a un certain nombre d'éléments factuels et il y a ensuite des arguments qui ne sont pas factuels. C'est pour ça qu'on est là pour discuter avec vous.

Renaud Dupuy : Monsieur a demandé la parole d'abord. Vous levez la main et vous aurez la parole après.

Participant : Si je ne peux que me louer de la position du département et de la protection de Saint-Savin, je dois dire que mes voisins ont œuvré énormément pour la protection de Saint-Savin en se battant contre le projet de Liglet de l'un de vos concurrents (Volkswind), à cause de la co-visibilité énorme avec Saint-Savin. Donc je ne comprends pas, sachant qu'une éolienne de 230 m sur terrain plat se voit à 56 km, ça c'est les règles de la perspective (200 m ce sera à 46 km), que le bureau juridique du Ministère de la transition écologique a bien précisé que des perspectives où l'on voit des éoliennes depuis des monuments classés à 20-

25 km devait être évitées, quand le monument a un caractère si précieux au niveau national ; on ne comprend donc pas pourquoi vous êtes venus. Maintenant j'ai une question. Vous qui êtes si vertueux, vous parlez de la charte, vous savez que la réglementation d'aout 2011 (le fameux arrêté), alors que la loi de 2010 disait que la distance était de 500m du mat, et comme les pales d'éoliennes qui génèrent le bruit font 75 ou 80m, le bruit est rapproché encore de 80m (la source du bruit). Alors vous savez qu'il y a une nouvelle réglementation en préparation pour remplacer cet arrêté de 2011. Est-ce que vous la respecteriez si vous aviez gain de cause ? Est-ce que vous respecteriez la loi dite des 10H, (10 fois la hauteur du mat) ? Puisque vous avez l'air d'être avancés sur la zone d'implantation des éoliennes. Là on verra si votre vertu publique se traduit dans les faits. Parce que les éoliennes sont devenues de tels monstres, parce que le bruit est fonction de la puissance. Donc une machine de 6 MW... Les gens qui sont dans le sud de la Belgique à côté d'éoliennes de 6 MW à 1,7 km, sont obligés de quitter leur maison la nuit. Même avec des triples vitrages. Il faut lire ça. Donc je dis aux agriculteurs qui ont le front d'accepter de telles machines, avec ou sans conflit d'intérêt quand ils ont des mandats publics : si de telles machines sont construites ici, la fédération anti-éolienne de la Vienne, on leur dit bien, comme on a le choix de poursuivre le responsable des dommages, on ne fera pas de quartier. Voilà.

Renaud Dupuy : Il y avait une question sur la nouvelle réglementation donc on va y répondre et ensuite monsieur vous aurez la parole si vous le souhaitez.

Stéphane Hengan : il n'y a pas de nouvelle réglementation à l'étude avec une règle des 10H à ma connaissance. Vous avez parlé d'un cas en Belgique, je ne connais pas, donc si vous pouviez me préciser à quel projet vous faites référence... En France la réglementation est drastique sur les émergences acoustiques.

Renaud Dupuy : Monsieur, vous avez la parole

Participant : je m'appelle Raymond Gallet, j'ai été Maire de Coulonges-les-Hérolles, je vis sur Brigueil-le-Chantre, et je n'ai pas l'impression de vieillir puisque nous avons ces mêmes débats il y a 10 ans. Qu'il y ait de la courtoisie c'est bien. L'accusation, j'ai répondu en direct car comme j'ai été maire, avec un collègue maire d'à côté, on a mené des projets, on s'est retrouvés aussi devant les tribunaux pour conflit d'intérêt. Moi je suis revenu en deux fois relaxé. Donc il n'y a pas que des élus qui sont achetés. Je voudrais dire qu'il y a 10 ans, c'était exactement comme ça, c'étaient les mêmes questions. Maintenant, il y a du recul, il y a des éoliennes. Moi je vis le long de la Haute Vienne, il y a plein d'éoliennes. A l'époque où on avait les débats, il n'y avait pas d'éoliennes. Maintenant il y en a et on peut aller rencontrer les gens. Moi j'en ai à 1 km à peine de ma ferme. Je peux vous assurer qu'on peut passer à côté, et les nuisances, il n'y en a pas. Il y en a qui ont des nuisances certainement, mais ce n'est pas tout le monde. J'ai écouté tout le monde, tout le monde n'est pas dans le même cas. On peut demander l'avis des gens. Je crois que je suis mesuré, voilà.

Renaud Dupuy : Madame à présent.

Participant : Je voulais rebondir. Tous les êtres humains ne sont pas sensibles au bruit de la même façon. Certaines personnes sont peut-être sensibles au bruit des éoliennes.

Renaud Dupuy : Monsieur m'a demandé la parole et après Madame.

Participant : Hier, je lisais un article sur le fait que Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, milite pour que l'énergie nucléaire soit considérée comme une énergie verte, décarbonée. Dans cette condition-là, Monsieur de Russé l'a rappelé, la Vienne regroupe je crois 22 % de l'éolien de la Nouvelle Aquitaine, pour une surface de 8,3 %, ce qui est énorme. Le Sud de la Vienne, la CCVG et le Civraisien représentent un pourcentage énorme de l'éolien du Sud Vienne. Donc si on rajoute à ça la centrale nucléaire de Civaux, on est un département très vertueux, ultra décarboné. Donc qu'est-ce que votre projet de 3 ou 4 éoliennes va nous apporter de plus pour décarboner l'économie ? Rien. Rien de plus. Monsieur de Russé l'a très bien dit. Moi ça fait 10 générations que l'on est à Journet ; et Journet vit parce que plus de 30 % des habitants qui viennent d'Angleterre, d'Italie, de Grèce achètent des propriétés à 500 000 ou à 1 million d'euros, les rénovent, et font vivre le territoire. Ces gens-là, quand ils ont entendu parler de l'Institut Robuchon, qui est notre dernière chance de développement, allié à l'abbaye de Saint-Savin, le classement de la vallée de la Gartempe... Ces gens-là sont prêts à faire venir du monde pour développer la région. Donc on n'a pas le droit de sacrifier l'avenir économique d'un territoire pour un projet éolien. Parce que les investisseurs du projet Robuchon ne feront pas de cadeau, Monsieur de Russé l'a très bien rappelé. Les éoliennes face à l'hôtel Dieu : c'est terminé. Le projet de Journet que j'ai combattu vient d'être refusé par la préfecture avec des arguments auxquels vous ne pouvez pas vous opposer. Vous aurez les mêmes arguments à Jouhet. Et je ne sais pas si Monsieur le Maire est prêt à accepter que la CCVG, le département, la région et l'État Français perdent le label UNESCO de l'abbaye de Saint-Savin, avec toutes les conséquences.

Renaud Dupuy : Vous pouvez aussi prendre la parole dans le débat Mesdames et Messieurs les intervenants. Madame a demandé la parole.

Participant : Bonsoir à tous, alors moi c'est un peu plus personnel. Je suis Nathalie Renaud, j'habite à Rillé, ma maison est en vente et doit être vendue incessamment. Mais j'ai appris dans la presse qu'il y avait à nouveau ce projet. J'ai contacté des agences immobilières pour mettre la maison en vente. A chaque fois, ils m'ont demandé s'il y avait un projet de ce genre sur la commune. Je leur ai dit qu'il n'y avait rien de fait. On m'a prévenu que la maison allait être cassée de 30 à 40 %. Il y aura sûrement d'autres personnes concernées. Et par rapport à cette perte immobilière, si le projet se fait et que la maison est signée, est-ce que les gens peuvent se retourner contre nous ? Et à partir de ce moment-là, vers qui doit-on demander des comptes ? A la mairie qui est partenaire ? Au promoteur ? A qui ? Je vous pose la question. La perte immobilière est claire et nette, on le voit et on en entend parler dans les journaux, les gens le disent et en témoignent.

Aurélien Tabuteau : Ce n'est pas une réponse exhaustive mais pour information les deux projets éoliens sur Plaisance ont été commencés en 2007 puis 2009. Quand on est arrivés en 2014, il y avait 14 maisons en vente sur la commune. Aujourd'hui, on a une problématique,

on n'a plus une seule maison à vendre. Une seule est à vendre et on n'a pas de terrain constructible. Donc ce n'est pas forcément un frein. J'ai dit que ce n'était pas exhaustif. C'est vrai qu'il y a des gens qui ne voudront jamais habiter à côté d'une éolienne, mais ce n'est pas pour ça que le bien ne se vendra pas. Et les prix des maisons n'ont jamais été baissés. Voilà.

Renaud Dupuy : Attendez, si Madame veut répondre je lui redonne la parole. Après Monsieur souhaitait parler, ce n'est pas vous qui distribuez. Madame.

Participante : Je suis désolée de vous contredire, mais c'est un frein. Car beaucoup de gens qui nous ont contacté, dès qu'ils ont su pour le projet, ça a été terminé. On nous a rappelé en nous disant que non. Donc je peux vous dire que c'est un frein. Et au niveau du prix, il faut s'accrocher pour arriver à vendre son bien.

Renaud Dupuy : Monsieur a la parole.

Participant : Je voulais faire une remarque au sujet de ce que disait Madame Ribardièrre. Elle disait que pour ces projets il y avait des études d'impact approfondies. En aucun cas, ces études d'impact sont des expertises. Ces études d'impact sont commandées et payées par les promoteurs. Donc il y a un lien de subordination et il faut bien savoir qu'il y a, pour 90 % des projets, il y a des remarques sévères de la Mission régionale d'autorité environnementale, qui est une autorité indépendante auprès du préfet et qui souligne souvent les failles de ces études d'impact qui minimisent toujours les impacts. Ça c'est l'autorité environnementale qui le dit et qui est une autorité indépendante.

Élodie Ribardièrre Le May : Ça veut dire que le droit français est doté de procédures et de gardes fous très avancés. J'ai bien compris votre question. Vous avez souligné qu'il y a des services de l'État qui font leur travail de manière approfondie pour que tous les aspects négatifs et positifs des projets soient étudiés.

Participant : Je n'ai pas dit cela mais que l'autorité environnementale dit que les impacts sont minimisés par les bureaux d'études.

Renaud Dupuy : Monsieur ?

Benoît Adenot : Bonsoir, Benoit Adenot, Habitant de Jouhet et élu à la Mairie. J'avais trois remarques à faire. Première chose, la mairie a été sollicitée par 3 développeurs. Le Conseil s'est prononcé sur l'opportunité de voir ce que nous proposaient ces 3 développeurs. Ce soir, on en reçoit un qui a plutôt joué le jeu et qui est dans une démarche d'ouverture. Et je trouve que c'est plutôt bien car ce n'est pas toujours le cas. J'ai entendu beaucoup de gens parler de façon incorrecte. Donc, aujourd'hui se pose une question : qu'est-ce qu'on fait pour l'énergie ? Le nucléaire, avez-vous une idée de ce que cela représente dans le monde et en France ? Et l'énergie électrique ? La consommation d'énergie ? Ce que je voulais dire, c'est que nous sommes une génération qui a des choix à faire. Il y a des enjeux dans l'avenir. (Je ne suis pas forcément un citoyen exemplaire comme beaucoup ici en termes de consommation énergétique). Et demain, comment on produit cette énergie électrique avec laquelle on

souhaite se déplacer ? Il y a un virage à prendre et l'éolien est peut-être une solution, il faut se poser la question.

Martine Plumereau : Ce n'est pas être pour ou contre l'éolien. C'est où implanter les éoliennes, et réfléchir à l'environnement. Tout le monde est pour les énergies renouvelables mais après, des éoliennes de 200m... Moi, je suis 1ère adjointe à Saint-Savin et nous on se bat pour garder le label UNESCO. Il s'agit juste de dire : ne pas mettre ces éoliennes n'importe où. Vous imaginez le paysage que l'on aura si chaque commune décide d'implanter des éoliennes pour gagner un peu d'argent ? Mais moi je ne suis pas hostile à l'éolien.

Renaud Dupuy : Merci Madame pour votre position, c'est très clair. Monsieur là-bas ?

Participant : Si on parlait de choses factuelles. Tout le monde peut être pour les éoliennes, mais surtout pas à côté de chez moi. Ce qui nous manque c'est un vrai plan départemental ou régional pour l'implantation d'éoliennes, qui doit se construire en concertation avec les élus. On a une charte, mais qui n'engage pas de façon factuelle. Et si on veut être plus factuel, je voudrais savoir dans ce type de projets, quelle est la rentabilité du projet, à qui va le bénéfice. Si on prend l'exemple des 3 éoliennes, il faudrait des orientations : qu'est-ce que cela va apporter à la collectivité locale ?

Stéphane Hengan : Je vais répondre et ne pas répondre. Dans la mesure où on ne connaît pas la dimension du projet, je ne peux pas vous donner de chiffres. Cependant, on a proposé à la commune d'être dans la société de projet, ce qui permet une transparence totale. Dans 15 jours, il y a des réunions d'ateliers où cela sera détaillé. Effectivement la première étape de développement d'un projet, ce sont les études de faisabilité, faites par des cabinets extérieurs. On se réfère à des spécialistes. Il faut les payer, c'est le coût de développement d'un projet. Ce sont des coûts relativement onéreux, puisqu'on arrive à des sommes en centaines de milliers d'euros. Mais les études, c'est 1500 à 2000 pages, et ça dure au moins 18 mois. S'il devait y avoir projet, ce qu'on a proposé à la commune c'est d'entrer dans la société de projet, et d'entrée, de prendre 25 %. On crée la société de projet avec un capital très réduit (1000 à 3000 euros en général). Dans ce cas, la commune rentre par exemple pour 250 euros. Concernant les coûts de développement (les coûts liés aux études de faisabilité) : là ce qu'on a proposé, c'est quand bien même vous êtes avec nous, c'est nous qui apporterons la totalité des coûts de développement. La partie correspondant aux coûts de développement que la commune doit apporter, on a deux options : soit c'est nous SOLVEO qui pouvons les porter avec les comptes courants de l'entreprise, soit on pourrait aussi faire appel à un prêt participatif ouvert aux habitants de la commune qui souhaiteraient participer, avec une garantie apportée par SOLVEO. Le projet se déroule, la commune a investi jusqu'alors 250 euros, elle accompagne le développement du projet et a accès à tout le modèle économique (taille du projet, discussions sur la hauteur des mats etc.).

Pourquoi les éoliennes sont de plus en plus grandes ? Parce qu'on nous demande d'avoir un prix de l'énergie de plus en plus petit. Aujourd'hui, sortie centrale, en moyenne c'est 60 euros les 1000 kWh. Aujourd'hui, vous regarderez sur votre facture d'électricité, vous payez 150 à 160 euros les 1000 kWh. Le mécanisme de soutien a petit à petit disparu. Si demain, il devait

y avoir un projet qui serait décidé avec la commune, on aurait fait la société de projet ensemble, donc la question se posera du modèle économique. Ce projet, quel qu'il soit, il sera soumis à appel d'offres. Et à un moment donné, il s'agira de trouver l'équilibre économique, donc combien on met d'éoliennes : est-ce qu'on en met 3, 4, 5 ? Ce qu'on propose, c'est d'avoir cette discussion avec la commune.

Renaud Dupuy : Il y avait Monsieur et Monsieur qui voulaient parler, Monsieur d'abord, vous avez la parole, je vous amène le micro.

Participant : Je voulais vous donner mon sentiment ce soir. J'ai le sentiment qu'on est dans une scène surréaliste. Mme Gisèle Jean nous a expliqué que la CCVG avait demandé et obtenu un moratoire. Un moratoire de 18 mois pour faire un plan paysage. Plan paysage qui sera décliné dans le PLUi. Et si j'ai bien compris, la vallée de la Gartempe fera partie de ces paysages emblématiques qui seront protégés de l'éolien. Ensuite, pourquoi c'est surréaliste, parce qu'il y a eu déjà une décision de justice sur un projet qui était dans cette commune. Cette décision, c'était un rejet de la Préfète qui a été consolidé par le tribunal administratif de Poitiers. Donc on se demande ce que vous faites ici, c'est surréaliste. Vous allez dépenser une fortune avec les études d'impact mais vous allez à la catastrophe. Je pense que toutes les choses sont réunies pour que ce projet ne puisse pas prospérer ici.

Renaud Dupuy : C'est votre avis. Monsieur Meillet.

Bernard Meillet : Deux choses. Je voulais déjà répondre à Monsieur le Conseiller. Quand j'ai évoqué la mairie, j'ai évoqué le fait qu'il n'était pas mention d'éolien dans le programme électoral, et que des accords avaient été signés 6 mois après avec au moins une entreprise pour mettre en place des études. Donc, à mes yeux cela n'était pas très correct dans le rapport entre le programme électoral et la réalité. D'autre part, je voulais poser deux questions à la société SOLVÉO : vous parlez de prise de participation de la commune à hauteur de 25 % dans une petite SAS de 1 000 euros. Très bien, je pense que la commune a les moyens de mettre 250 euros. Mais vous dites, on apportera la contre-valeur en compte courant de l'étude. Si le projet ne voit pas le jour, vous créez selon mes informations de chef d'entreprise, une dette de 300 000 ou 400 000 euros, je ne sais pas. Donc si le projet ne voit pas le jour, ça veut dire que la commune sera responsable de 25 % de cette dette, c'est-à-dire environ 100 000 euros. Je ne pense pas que la commune ait la capacité de supporter ce risque. Quand vous regardez : les études faites par la Banque des territoires, ils disent bien qu'en phase d'études, ce sont les projets éoliens qui sont les plus risqués. Et le dernier point et je vous laisserai répondre, je voudrais savoir à ce jour si vous pouvez nous dire combien de promesses de bail vous avez obtenues sur ce projet.

Stéphane Hengan : Quand on lance les études, c'est nous qui allons apporter en compte-courant. Au fur et à mesure que les études sont réalisées, les prestataires sont payés. Si le projet ne va pas au bout, les prestataires sont payés. Donc celui qui perd, c'est nous.

Bernard Meillet : Le droit commercial ce n'est pas ça. Ce sont les actionnaires qui sont responsables de la dette. Et la commune serait actionnaire de 25 %.

Stéphane Hengan : La dette elle sera vis-à-vis de l'actionnaire principal. La commune n'aura pas de responsabilité à rembourser SOLVEO de quoi que ce soit, si le projet n'allait pas au bout. Sur les promesses de bail, je ne vous dirai pas le nombre.

Bernard Meillet : Ça veut dire que vous en avez signé et que vous avez une action de terrain.

Stéphane Hengan : La première chose avant de venir discuter, c'est de s'assurer que les propriétaires soient d'accord si jamais un jour il devait y avoir un projet. Donc effectivement on les rencontre et on discute avec eux. On pourrait ne pas signer mais on a des expériences où on a travaillé avec les communes et où cela a pris du temps, et où lorsqu'on est allés voir les propriétaires exploitants, on nous a dit trop tard, on a déjà signé avec l'un de vos concurrents.

Renaud Dupuy : Juste Monsieur Tabuteau d'abord et après je vous redonne la parole.

Aurélien Tabuteau : Juste pour compléter sur le partenariat entre les communes, car on l'a fait. On est déjà actionnaires d'une société. Il y a deux choses intéressantes : la première c'est qu'on fait partie du Conseil d'administration. C'est-à-dire qu'on ne découvre pas au dernier moment les choses qui vont se passer sur les projets éoliens. Je pense par exemple à la problématique des branchements, où vont passer les câbles. On peut en discuter et on est au cœur du débat dans le Conseil d'administration. La deuxième chose, Monsieur parlait d'une SAS et des prises de risque. Il y a deux choses : il y a le contrat avec le taux d'action que l'on va prendre dans la société, et il y a aussi le pacte d'actionnaires. C'est l'accord entre les deux parties, et si la prise de risque est prise entièrement par SOLVEO, dans ce cas-là, la commune ne paiera rien. La loi de transition énergétique permet de créer une SAS avec une partie publique et une partie privée mais uniquement dans les prises de participation dans les projets renouvelables.

Bernard Meillet : Dans le cadre d'une SAS, on est sur du droit commercial. Donc vous pouvez mettre quelque pacte d'actionnaire que vous voulez, s'il déroge au droit commercial, c'est le droit commercial qui s'applique. Et à partir de ce moment-là, votre pacte d'associés en termes de dettes ne peut pas fonctionner.

Renaud Dupuy : Il y a Monsieur au fond qui voulait parler.

Participant : Dans le cadre du financement dont on parle, c'est SOLVEO qui financera le projet. En aucun cas la commune ne sera responsable de la dette, puisque c'est le compte courant de la société SOLVEO qui permettra de payer cette dette.

Stéphane Hengan : Ce que vous illustrez, c'est quand il y a une dette vis-à-vis d'un prestataire extérieur. Quand un prestataire extérieur a acquis la société et que vous lui devez de l'argent, effectivement, c'est au pro rata de ce que détiennent les actionnaires. Mais à partir du moment où toutes les factures sont payées, il n'y a pas de dette.

Renaud Dupuy : Monsieur avait une question.

Participant : Ça va être court. Ma question s'adresse à Monsieur le Maire. Qu'est-ce qui a motivé Monsieur le Maire de signer pour une étude de faisabilité. Est-ce qu'il est au fond de lui convaincu qu'il faut décarboner l'économie ou est-ce que c'est pour des raisons financières ? Et au fond de vous-même, êtes-vous vraiment convaincu que ce projet va aller au bout ?

Dominique Raban : Déjà, ce n'est pas le Maire qui décide seul, c'est un conseil. Et donc moi je consulte mon conseil et la dernière fois, on l'a fait à bulletin secret. Les gens à ce moment-là sont peut-être plus à même de voter puisqu'on ne se regarde pas les uns les autres. Si je devais vous donner ma position, et je ne suis pas obligé de la donner, je peux être effectivement opportuniste pour la commune mais toujours en respectant les règles, et les règles ce n'est pas moi qui les fixe. Moi j'ai toujours dit que le décisionnaire c'était le préfet. Et à partir d'une expertise qu'on peut penser correcte. Et au fond de moi-même, par rapport à ce qui s'est passé, la probabilité que le projet aille au bout est très faible. Mais il ne faut pas oublier que même s'il y a des enjeux paysagers, les choses évoluent au niveau des gouvernements, il y a un besoin d'énergie et la loi de finances de 2021 ne sera sans doute pas la même que celle de 2022, donc il faut s'attendre à du changement.

Participant : Concernant la partie économique du projet, dans le programme du projet, quand aura-t-on une vision assez précise de la rentabilité de ce projet : investissements en jeu, recettes attendues annuelles, et recettes éventuellement pour la commune (et éventuellement pour les privés) ? Quelles ressources on va leur donner et est-ce que cela sera rendu public et quand est-ce qu'on aura ces données-là ? Car ça fait partie des critères de prolongation du projet ou pas.

Stéphane Hengan : Tout dépend du niveau d'information que vous voulez. Sur le projet, ce n'est pas possible, car je ne sais pas quelle est la nature du projet. De façon générale, c'est quelque chose qu'on peut donner rapidement. Ce n'est pas lié à ce projet, c'est une présentation générale sur le modèle économique du projet.

Renaud Dupuy : Vous voulez une modélisation sur un projet type ?

Stéphane Hengan : Ce sont déjà des éléments qu'on a. Il faut bien sûr un modèle économique.

Participante : La réponse maintenant s'il vous plaît. Sur le modèle économique. Car depuis le début vous nous annoncez un débat participatif. On pose des questions claires, donnez la réponse sur un modèle économique à 3 éoliennes, ce n'est pas plus compliqué que ça.

Stéphane Hengan : Quels chiffres voulez-vous ? La rentabilité d'un projet éolien est aux alentours de 6 % aujourd'hui.

Participant : Ça ne veut rien dire ça. Combien de chiffre d'affaires sur 3 machines, quels résultats ?

Stéphane Hengan : Si on imagine un projet de 3 machines, d'environ 10 MW, ce sont des investissements d'environ 15 à 16 millions d'euros. L'énergie, aujourd'hui, ça se vend environ 60 euros le MWh. Donc le potentiel vente, le facteur de charge sur la région, on peut s'attendre aux alentours de 30 %.

Renaud Dupuy : On finit le calcul et on va vous le donner.

Stéphane Hengan : Ça fait un peu moins d'1,5 millions d'euros de chiffre d'affaires par an.

Participant : Je voulais vous poser une question puisque quand on juge la rentabilité d'un projet, ça dépend aussi de la distance avec le poste source et le poste de livraison. Vous prévoyez de les mettre l'un à côté de l'autre ?

Stéphane Hengan : Le raccordement dépend de la puissance installée. On peut se raccorder sur une ligne HTA jusqu'à 12 MW, au-delà, il faut aller chercher des lignes plus importantes ou des postes sources. Généralement, on ne dépasse pas des distances de 15 à 16 km. La ligne est payée par le porteur de projet. Le raccordement est payé par la société de projet. Ensuite le distributeur dispose d'une concession. Encore une fois on n'a pas fait d'études, donc je ne peux pas vous répondre techniquement.

Elodie Ribardière Le May : Dans la Vienne, c'est SRD, le gestionnaire de réseau. C'est un gestionnaire de réseau et de distribution. Et c'est bien le porteur de projet qui paye le raccordement.

Renaud Dupuy : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Participant : En complément, le raccordement se fait sur une ligne haute tension ?

Stéphane Hengan : Il n'y a pas de création de ligne aérienne. C'est tout enterré.

Renaud Dupuy : Est-ce que pour ce soir on peut considérer qu'on a fait le tour des questions ? Dans ce cas, on peut continuer à discuter en se levant mais je vous souhaite une excellente soirée. Je vous remercie Monsieur le Maire et je remercie nos intervenants d'avoir participé. Bonne soirée à tous et je vous rappelle les prochaines dates de la concertation les 15 et 16 décembre pour les ateliers, dans le même lieu.